

Bureau de l'environnement
Affaire suivie par : Laurence JOIN
Tél : 05 46 27 44 43
laurence.join@charente-maritime.gouv.fr

Le Préfet de la Charente-Maritime

à

Madame la Maire

Mairie de Saint-Just-Luzac
9, place André Dulin
17320 Saint-Just-Luzac

La Rochelle, le **14 OCT. 2025**

Objet : classement des espaces boisés les plus significatifs
révision générale du plan local d'urbanisme

Pièce jointe : 1

Lors de la réunion de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) réunie en formation dite « des sites et des paysages » le 11 septembre 2025, le projet de classement des espaces boisés existants les plus significatifs de votre commune au titre des dispositions particulières au littoral (article L. 121-27 du code de l'urbanisme), initié dans le cadre de la révision générale du plan local d'urbanisme, a été examiné.

Je vous informe qu'après délibération et tenant compte des analyses rendues par la direction départementale des territoires et de la mer dans le rapport annexé, l'instance départementale a émis un avis favorable au projet de classement présenté avec 15 voix pour et 1 abstention, sous réserve de la prise en compte des prescriptions suivantes :

- la parcelle E382 sur le secteur « Boisement du Petit Bois » sera classée,
- la trame verte existante sera conservée.

Le bureau de l'environnement de la Préfecture de la Charente-Maritime demeure à votre disposition dans le cadre de ce dossier.

Pour le Préfet,
la Cheffe du bureau de l'environnement



Élise LOUBET